

Habitat 91E0* (habitat prioritaire)
Habitat 91F0

Forêts alluviales

Description de l'habitat

Les forêts alluviales se retrouvent dans les zones inondables des cours d'eau de toutes dimensions, qu'il s'agisse de grands fleuves ou de petits ruisseaux de source. Ces zones, sous l'influence des nappes phréatiques et périodiquement inondées par les crues, se caractérisent toutefois par des sols relativement bien aérés et drainés en période de végétation, même s'ils restent toujours très bien alimentés en eau. Ce sont des milieux d'une grande fertilité, entretenue par les dépôts d'alluvions issus des crues du cours d'eau.

En fonction de l'ampleur de la vallée et du cours d'eau, on pourra distinguer différents types de forêts alluviales :

- le long des ruisselets de source, on observera des forêts-galeries étroites, généralement dominées par le frêne ou l'aulne glutineux ;
- le long de plus grandes rivières à débit rapide, on retrouvera des forêts de largeur variable, occupant les terrasses alluviales inondables, elles aussi dominées par le frêne ou l'aulne ;
- sur les terrasses alluviales plus hautes des rivières lentes et des fleuves, plus rarement mais plus intensément inondées, les forêts alluviales seront plutôt des frênaies et pourront s'étendre sur une grande largeur dans la plaine alluviale ;
- sur les bancs de vase des grandes rivières, soumis aux inondations lors de toute variation du niveau de l'eau, on retrouvera des boisements de petits saules formant des galeries étroites entre le cours d'eau et les forêts occupant les terrasses plus hautes ;
- les saulaies naturelles de saules blancs et autres saules de grande taille occupent quant à elles les terrasses basses et fréquemment inondées des grandes rivières et des fleuves ; elles sont devenues très rares en Wallonie.

Par l'action de l'homme, ces forêts alluviales sont parfois réduites à des cordons boisés le long des cours d'eau, au sein de milieux ouverts comme des prairies. Elles peuvent aussi se disposer dans le paysage en mosaïque avec d'autres végétations, telles que des mégaphorbiaies, des roselières, des prairies humides, etc.

L'aulne glutineux, le frêne commun et diverses espèces de saules, en mélange ou non, sont les essences qui



dominent la plupart des forêts alluviales. En fonction des variantes, elles peuvent être accompagnées par d'autres essences, comme l'érable sycomore, le chêne pédonculé ou, essence très rare, l'orme lisse, avec un sous-bois constitué de cerisier à grappes, de noisetier, de sureau noir ou de groseillier rouge...

Espèces herbacées typiques

De nombreuses espèces herbacées se rencontrent dans le sous-bois. Elles varient en fonction du type de forêt alluviale. Ainsi, les espèces caractérisant les forêts des ruisseaux sourceux sont la cardamine amère, la dorine à feuilles opposées, la grande prêle et diverses espèces de laïches (laïche pendante, laïche espacée...).

Dans les forêts longeant les rivières rapides, on retrouvera, entre autres espèces, la balsamine des bois, la dorine à feuilles alternes, la fétuque géante, l'aconit tue-loup ou la stellaire des bois.

Les forêts alluviales des cours d'eau lents et des grands fleuves présentent peu d'espèces vraiment typiques. On pourrait citer la podagraire, la gagée jaune ou la lathrée écaillée, mais ces deux dernières espèces sont relativement rares.

À côté de ces espèces plus ou moins caractéristiques, les forêts alluviales présentent une grande variété d'autres espèces. Il s'agit par exemple de l'anémone sylvie, du lamier jaune ou du brachypode des bois, des espèces que l'on retrouve dans de nombreux autres milieux fo-



Impatiens ne me touchez pas.

restiers. On rencontre également dans les forêts alluviales des espèces appréciant les milieux frais à humides, comme la reine des prés, la valériane rampante, la fougère femelle, la canche cespiteuse, la ficairie ou, pour les sols plus fertiles, l'ail des ours.

Répartition et statut

Ces forêts ont subi une forte régression au cours des âges, du fait des déforestations des vallées en faveur de l'agriculture et de la gestion hydraulique des cours d'eau.

En Wallonie, les forêts alluviales sont naturellement assez rares et se limitent souvent à des couloirs colonisant les terrasses inondables bordant les cours d'eau. Elles peuvent se rencontrer pratiquement dans toutes les régions. Néanmoins, certains types de forêts sont plus répandus dans certaines régions que dans d'autres. Ainsi, à titre d'exemple, en Ardenne, on rencontrera davantage l'aulnaie-frênaie des rivières rapides, tandis qu'au nord du sillon sambro-mosan, les forêts alluviales seront plutôt des forêts de source ou des frênaies des cours d'eau lents.

Les saulaies arbustives se limitent pratiquement aux bancs de vase de certaines grosses rivières comme l'Ourthe ou la Lesse, tandis que les saulaies alluviales de grands saules, qui occupent les terrasses basses de ces rivières, sont devenues rarissimes en Wallonie.

Les forêts alluviales ont un statut de protection prioritaire.

Intérêt écologique

La valeur écologique des habitats alluviaux est extrêmement élevée. Leur biodiversité est d'abord très élevée car elles se situent dans l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques. Cette forêt est donc plus riche en espèces que les milieux forestiers environnants, et de surcroît composée d'une série d'espèces spécifiques. Par ailleurs, de nombreuses zones isolées et peu accessibles sont abandonnées et ont développé une grande valeur naturelle en vieillissant. Elles sont le lieu de vie d'un foisonnement d'espèces végétales et animales parfois rares (loutre, martin-pêcheur...).

Ces forêts se réduisent souvent à des îlots témoins, en raison de l'utilisation agricole et urbaine des plaines et de la régularisation des cours d'eau qui en découle, ce qui leur confère une grande valeur patrimoniale (historique). Elles ont un rôle important en tant que couloir écologique. Même lorsqu'elles sont réduites à un fin cordon le long des cours d'eau en zone agricole, les forêts alluviales permettent le déplacement de nombreuses espèces d'un site à l'autre.

Elles ont un rôle crucial dans les écosystèmes aquatiques car elles participent à leur bon fonctionnement (production de matières organiques, régulation de la luminosité et de la qualité de l'eau, abris au niveau des berges, racines, bois morts, habitat d'espèces aquatiques...). De plus, par rapport aux ressources en eau et au contrôle des inondations, la forêt alluviale joue un rôle important : filtration et épuration des eaux, et limitation des pics de crue et d'étiage du fait de l'expansion des eaux dans la forêt.

Enfin, ces forêts ont un rôle paysager non négligeable.

Menaces

La tendance actuelle est plutôt au retour de la forêt alluviale, suite à l'abandon de prairies humides, ou à l'exploitation de peuplements résineux en bordure de cours d'eau. Néanmoins, les vieilles forêts alluviales, qui ont la plus grande biodiversité, sont toujours menacées. Les cordons alluviaux des prairies sont parfois arrachés ou détruits progressivement par le bétail. Et on observe encore fréquemment un remblaiement des zones humides, ce qui exclut de manière irréversible les recolonisations de forêts alluviales. Des activités sylvicoles mal adaptées peuvent également dégrader l'habitat, comme le drainage ou le tassement des sols consécutifs à une exploitation forestière mal menée.

De nombreuses autres activités humaines ont également un impact sur l'habitat et ses berges. Les passages et piétinements, notamment lors d'activités touristiques telles que le kayak ou les parcours-aventure peuvent être parfois fort dommageables. La rectification du cours d'eau, son endiguement, le reprofilage des berges, le dépôt des terres de curage sur l'habitat ou tout autre chantier sont évidemment néfastes.

Enfin, cet habitat est très sensible à l'envahissement par des espèces végétales exotiques telles que la renouée du Japon ou la balsamine de l'Himalaya. La première espèce est souvent introduite avec l'apport de terres lors de travaux sur les berges.

Objectifs de gestion

Bien que les forêts alluviales soient parmi les plus productives des forêts, cette productivité est à tempérer par la difficulté d'accès et d'exploitation (sols humides, non portants) d'une partie de ces forêts, qui se répercutent sur le prix des bois. Ainsi, même si elles comportent des bois de haute valeur, de nombreuses forêts alluviales ont peu d'intérêt économique.

Outre leur rôle important pour la biodiversité (intrinsèque, du cours d'eau et via le maillage écologique), les écosystèmes alluviaux produisent des services inestimables en termes d'épuration des eaux et de régulation des crues et des paramètres physico-chimiques des cours d'eau qui justifient une extension des forêts alluviales et une gestion particulièrement respectueuse du fonctionnement de cet écosystème.

Mesures

Étant donné la valeur écologique exceptionnelle des forêts alluviales, leurs faibles superficies, leur fragilité et leur caractère d'habitat prioritaire, le statut de réserve intégrale (ou dirigée en cas de nécessité de restauration ou de lutte contre les plantes exotiques envahissantes par exemple) est à préconiser autant que possible.

Cependant, en raison du grand intérêt économique potentiel de certaines de ces forêts lorsqu'elles sont facilement accessibles, l'abandon des activités sylvicoles constituerait une perte économique importante, ce qui pourrait justifier la poursuite de ces activités.

Dans ce cas, des précautions particulières doivent impérativement être envisagées dans le cadre d'une syl-

viculture extensive. Les mesures sylvicoles principales consistent à :

- garantir une continuité de l'ambiance forestière en exploitant par petites trouées (coupes sélectives de quelques ares) ;
- veiller à une composition en essences forestières diversifiée, avec le respect des essences dites secondaires d'un point de vue économique, notamment en conservant les semenciers des essences indigènes minoritaires ;
- pratiquer un débardage au câble à partir de voiries extérieures à l'habitat (éventuellement à créer) ; ne pas passer non plus avec des engins dans le lit du cours d'eau (mise en suspension de sédiments) ;
- ne pas drainer le sol ;
- préserver un maximum de « micro-habitats » en concentrant les opérations sylvicoles sur les arbres ciblés par l'exploitation (maintien d'arbres morts, non récolte de bois mort, création d'îlots de vieillissement...) ;
- ne pas exploiter durant la période de nidification des oiseaux (du 1^{er} avril au 30 juin) ;
- favoriser la régénération naturelle, ce qui assure un état de fonctionnement plus proche d'une forêt naturelle.

Il convient également de :

- lutter contre la surdensité de gibier et respecter un équilibre forêt-gibier qui garantisse le bon fonctionnement de la forêt et en particulier la régénération naturelle, interdire le nourrissage du gibier en forêt ;
- étendre les forêts alluviales sur leurs stations forestières potentielles en transformant les peuplements d'épicéa et de peuplier situés en zone inondable ; ce qui permet d'améliorer la connexion entre les forêts alluviales existantes et de développer leurs rôles de couloir écologique et d'interface avec les milieux aquatiques ;
- limiter autant que possible l'envahissement par les espèces invasives, comme la renouée du Japon ou la balsamine de l'Himalaya ;
- éviter absolument de recalibrer, « nettoyer », canaliser ou endiguer le cours d'eau ;
- ne pas utiliser des produits phytopharmaceutiques (herbicides, insecticides, fongicides...).

ÉDITÉ PAR LA DGRNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

